

# CLUB NAUTIQUE DE LA MARINE A LORIENT

CBdD Brest-Lorient/site Lorient

Club nautique de la marine à Lorient

BP 92222

56998 Lorient Cedex

@ : [pascale.le\\_guellec@intradef.gouv.fr](mailto:pascale.le_guellec@intradef.gouv.fr)

Site Internet : <http://lorient.clubnautiquemarine.fr>



## DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE – 2018/2019 - (DU 01/09/18 AU 31/08/19)

### Le dossier ci-joint comprend :

- Une fiche d'inscription ;
- une attestation de responsabilités ;
- un imprimé de demande de carte d'accès sur la base ;
- un imprimé de demande de mouillage ;
- un imprimé de demande de terre-plein ;
- une fiche d'information sur les prestations de grutage ;
- une fiche d'information sur l'utilisation des J80 ;
- une demande de parrainage en annexe.
- un questionnaire de santé – sport en annexe.

### Joindre obligatoirement aux différents formulaires :

- Un chèque de cotisation à l'ordre du CNML,
- Une photocopie de votre carte d'identité recto-verso (sauf si déjà fournie),
- Une photo d'identité (sauf si déjà fournie),
- Pour les membres de droit/actifs : un justificatif de position (certificat de présence au corps, entête du bulletin de solde).
- Pour les adhérents : titre de réserve active pour les réservistes, titre de pension (sauf si déjà fournie) pour les retraités.
- Pour la carte d'accès à l'Espérance : la demande d'accès sur la base avec une photo d'identité ainsi qu'une photo d'identité d'un accompagnateur habituel si besoin.
- Pour le carton véhicule : présentation à l'inscription ou photocopie (si inscription par courrier) de la carte grise et attestation d'assurance (carte verte) du véhicule,
- Pour les propriétaires de bateau : une photocopie de la carte de navigation ou de l'acte de francisation (sauf si déjà fournie) et une photocopie de l'attestation d'assurance du bateau en cours de validité. *Rappel : il appartient aux propriétaires de souscrire, à titre personnel, une assurance « responsabilité civile » et « pertes et avaries ».*
- Pour devenir « membre autorisé » : la demande de parrainage à remplir contresignée par le parrain membre de droit du club.

### APTITUDE MEDICALE

Première adhésion : Fournir tous les trois ans un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive de la voile et/ou des activités nautiques, mention « en compétition » si nécessaire, **datant de moins d'un an.**

Renouvellement saison 2017/2018 : Questionnaire de santé « QS – SPORT » à compléter, signer et conserver par-devers vous. Si réponse positive à l'une des rubriques du QS : nouveau certificat médical à fournir. **Le QS est une déclaration sur l'honneur et vous engage.**

- J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du QS SPORT.

**Seuls les dossiers complets sont exploités**

### CONTACTS :

Directeur :	02 97 12 61 23
Secrétariat :	02 97 12 41 26
Adjoint technique :	(02 971) 26 123
Moniteurs de voile :	(02 971) 26 123 - Fax : (02 971) 26 439
Voiliers gréateurs :	(02 971) 26 014

**Téléphone portable du personnel de service : 06 72 95 28 35**



## FICHE D'INSCRIPTION 2018 – 2019

**BCLM LORIENT**  
**CBdD Brest-Lorient/site Lorient**  
**Club nautique de la marine à Lorient**  
**BP 92 222 – 56998 Lorient Cedex**

Tél. : 02 97 12 41 26  
@ : [pascale.le\\_guellec@intradef.gouv.fr](mailto:pascale.le_guellec@intradef.gouv.fr)  
Site Internet : <http://lorient.clubnautiquemarine.fr>

### **Seuls les dossiers complets sont exploités**

Tous les champs sont obligatoires

NOM- Prénom (en majuscule) : date et lieu de naissance :  
Adresse civile (obligatoire) :  
Code postal : Ville : Adresse E mail :  
Téléphone (domicile) : Téléphone (portable) :  
Membres en activité et réservistes : Armée: Grade : Affectation actuelle :  
Membres non militaire d'active : Profession :

Cocher la case correspondante

De droit	A1	Militaires officiers, sous-officiers, officiers mariniers, militaires du rang et personnels assimilés en activité de service, affectés dans un organisme de la base de défense.
	A2	Tous militaires et personnels assimilés, en activité de service, français affectés dans une autre base de défense ou étrangers en mission en France.
Adhérents	B1	Personnels civils du ministère de la défense en activité de service, affectés dans un organisme de la base de défense.
	B2	Les officiers, les officiers mariniers ou sous-officiers, les personnels assimilés placés dans une position autre que l'activité, appartenant à la 2 <sup>ème</sup> section ; aux cadres de réserve ou admis à l'honorariat de leur grade ou en retraite.
	B3	Personnels civils du ministère de la défense placés dans une position autre que l'activité ou en retraite
	B4	Les agents civils relevant des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la défense.
	B5	Conjoints du personnel civil ou militaire du ministère de la défense décédé.
	B6	Militaires du rang placés dans une position autre que l'activité, ou en retraite, ou titulaires d'un engagement dans la réserve opérationnelle.
	B7	Personnel n'appartenant pas au ministère de la défense et autorisé à souscrire une adhésion par le comité de pilotage.
Familles		Conjoint et enfants fiscalement à charge d'un membre de droit ou adhérent.
Temporaires		Personnel remplissant les conditions de membres de droit ou adhérents, s'inscrivant pour une activité du club pour 72 heures maximum.

De Droit A1, A2	Adhérents B1, B2, B3, B4, B5, B6	Adhérents B7 : Autorisés
58€+16,50€ d'FCD=74,50 €	73€+16,50€ d'FCD=89,50 €	123€+16,50€ d'FCD=139,50 €

Conjoint et enfants fiscalement à charge : **demi-tarif du membre ès qualité + licence FCD.**

Famille De Droit A1, A2	Famille Adhérents B1, B2, B3, B4, B5, B6	Famille Adhérents B7 : Autorisés
29€+16,50€ d'FCD=45,50 €	36,50+16,50€ d'FCD=53 €	61.50€+16,50€ d'FCD=78 €

La licence FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE (FCD) est commune à tous les clubs et est obligatoire pour la pratique des sports des Clubs Sportifs de la Marine à Lorient. Les tarifs ci-dessus comprennent la cotisation de la licence FCD (16,50€) ainsi qu'une participation à la SNSM.

J'autorise le CNML à diffuser mon image et celle de mon bateau pour la promotion du club.

Je certifie sur l'honneur que ces renseignements sont exacts et sincères et m'engage à signaler par courrier tous changements relatifs à ma situation.

A Date : signature :



## ATTESTATION DE RESPONSABILITES

### INFORMATIONS SUR LES ASSURANCES

1. La législation (article 38, alinéa 1, de la loi n° 84-1610 du 16 juillet 1984) fait obligation aux fédérations et clubs sportifs d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance complémentaire ayant pour objet de proposer des garanties en cas de dommages corporels.

2. Les possibilités suivantes s'offrent aux membres du CNML :

2.1. L'inscription au Club Nautique de la Marine comprend automatiquement et obligatoirement l'adhésion à la Fédération des Clubs de la Défense (FCD). Le paiement de la licence FCD est en supplément de la cotisation annuelle versée au CNML.

Pour compléter les garanties dont vous bénéficiez au titre de cette licence, la FCD propose une assurance complémentaire auprès du Groupe « GMF - La Sauvegarde ».

Les formules prévoient des capitaux « Décès » et « Invalidité Permanente Totale » ainsi qu'une indemnité journalière en complément des garanties prévues au titre de la licence FCD.

Nota: De même, la fédération française de voile (FFVoile) propose à ses licenciés une assurance complémentaire similaire auprès de la compagnie MMA / MDS Assurances MADER.

Si vous êtes licenciés FFVoile et optez pour les garanties complémentaires proposées par la FFVoile et la compagnie d'assurance MMA / MDS Assurances MADER, il vous appartient d'effectuer directement les démarches auprès de cet organisme.

### ATTESTATION DE RESPONSABILITES

J'atteste être capable de plonger puis de nager au moins 50 mètres en eau profonde.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club nautique de la marine à Lorient (disponible sur le site Internet du CNML à l'adresse <http://lorient.clubnautiquemarine.fr>)

#### Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : ..... Qualité / Lien : .....

Je dégage la responsabilité du CNML et la Marine Nationale pour tous dommages corporels ou matériels me survenant dans l'enceinte du club, sur le plan d'eau, ou lors d'une activité organisée par le club.

**Je soussigné**..... atteste avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires FCD et reconnais avoir volontairement :

- refusé de souscrire à ces garanties complémentaires ;
- souscrit à ces garanties complémentaires.

*(Rayer la mention inutile)*

A ....., le .....

(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)

*Cette attestation doit être renseignée, signée (signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») et retournée au secrétariat avec le dossier d'inscription.*

**DEMANDE D'ACCES AU CLUB NAUTIQUE  
DE LA MARINE A LORIENT  
SITE DE L'ESPERANCE (BASEFUSCO)**

**VALIDITE : du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2018 au 31 AOUT 2019**

**MEMBRE (joindre une photo récente)**

NOM / PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

**ACCOMPAGNATEUR HABITUEL (si besoin)**

**Nom et prénom (joindre une photo récente et une photocopie de la pièce d'identité)**

- Conjoint/Conjointe : .....

- Enfants à charge : .....

- Accompagnant : .....

**VEHICULE DU MEMBRE UNIQUEMENT**

**(présenter la carte grise et attestation d'assurance du véhicule)**

N° IMMATRICULATION : ..... MARQUE : .....

MODELE : ..... COULEUR : .....

CIE ASSURANCE : .....

**1 seul véhicule autorisé par membre**



## DEMANDE DE MOUILLAGE

Partie réservée CNML

NOM : Prénom :  
Catégorie à l'inscription :  
Nom du bateau : Type de bateau :  
Longueur : m Largeur : m Poids : kg

Demande un mouillage sur la zone de :

Numérotez par ordre de préférence : (premier choix : 1, second choix : 2).

L'ESPERANCE	❖ PORT LOUIS

- ❖ Les mouillages devant la citadelle de Port Louis sont gérés par le Club Nautique de Port Louis. 10 bouées sont réservées au CNML, après avoir fait la demande avec cet imprimé, le paiement (annuel) est à faire au CNPL.

Remplir le tableau ci-dessous uniquement pour le site de l'Espérance

Catégorie de bateau	HIVER (du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019)	ETE (du 15 avril 2019 au 15 octobre 2019 )	Coef. (1)	MONTANT TOTAL
< 6 mètres	170 €	170 €		
monocoque de 6 à 7.99 m	200 €	200 €		
monocoque de 8 à 9.99 m	250 €	250 €		
monocoque de 10 à 11.99 m	300 €	300 €		
monocoque > 11.99 m	350 €	350 €		

Nota(1) : il est appliqué un coefficient multiplicateur cumulatif de 1.5 pour les membres autorisés et pour les multicoques (cumulatif).

**L'attribution des mouillages se fait en fonction de la catégorisation des membres et de la date de la demande.**

**Les demandes de mouillage pour l'hiver 2018/2019 sont à retourner au secrétariat du club dès la réception de ce formulaire (même si le bateau est au mouillage depuis l'été 2018).**

**Les demandes de mouillage pour l'été 2018 seront à retourner au secrétariat du club avec le dossier d'inscription ou au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2018.**

**L'attribution définitive des emplacements se fera en début d'année 2019.**

REMARQUES / PREFERENCES :



## **DEMANDE DE TERRE – PLEIN (HIVER)**

du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019

NOM :

Prénom :

Nom du bateau :

Type de bateau :

**Demande un emplacement sur le terre-plein de : (entourez votre choix) KERNEVEL L'ESPERANCE**

Catégorie de bateau	Prix	Coef. (1)	Montant
< 6 mètres	60 €		
monocoque de 6 à 7.99 m	115 €		
monocoque de 8 à 9.99 m	190 €		
monocoque de 10 à 11.99 m	255 €		
monocoque $\geq$ 12 m	325 €		

Nota (1) : il est appliqué un coefficient multiplicateur cumulatif de 1.5 pour les membres autorisés et pour les multicoques.

Rappels :

- **L'utilisation de ber est obligatoire.**
- La demande est à retourner au secrétariat du club dès la réception de ce formulaire (même si le bateau est sur le terre plein depuis l'été 2018).

**L'attribution des terre-pleins se fait en fonction de la catégorisation des membres et de la date de la demande.**

✂



## **DEMANDE DE TERRE – PLEIN (ETE)**

du 15 avril 2019 au 15 octobre 2019

NOM :

Prénom :

Nom du bateau :

Type de bateau :

**Demande un emplacement sur le terre-plein de : (entourez votre choix) KERNEVEL L'ESPERANCE**

Catégorie de bateau	Prix	Coef. (1)	Montant
< 6 mètres	60 €		
monocoque de 6 à 7.99 m	115 €		
monocoque de 8 à 9.99 m	190 €		
monocoque de 10 à 11.99 m	255 €		
monocoque $\geq$ 12 m	325 €		

Nota (1) : il est appliqué un coefficient multiplicateur cumulatif de 1.5 pour les membres autorisés et pour les multicoques.

Rappels :

- **L'utilisation de ber est obligatoire.**
- La demande est à retourner au secrétariat du club dès la réception de ce formulaire (même si le bateau est sur le terre plein depuis l'été 2018).
- 

**L'attribution des terre-pleins se fait en fonction de la catégorisation des membres et de la date de la demande.**



## PRESTATIONS DE GRUTAGE ET / OU MATAGE / DEMATAGE

Le Club Nautique de la Marine propose à ses membres la possibilité de gruter leur bateau.

Ces grutages sont effectués par une entreprise sous-traitante.

Les dates de grutages sont fixées par le club qui coordonne les mouvements pour effectuer des grutages groupés.

La réservation est à effectuer auprès des adjoints techniques (tél : 02 97 12 61 23 ou 06 72 95 28 35).

En aucun cas un membre ne peut faire intervenir pour son compte une société de manutention sur les terre-pleins du club (Espérance et Kernével).

La présence du propriétaire (ou d'un représentant désigné) est indispensable au moment du grutage.

**Le paiement est à effectuer obligatoirement sur place pendant le grutage et après avoir vérifié le poids constaté par le grutier afin d'éviter une éventuelle contestation de tarif.**

Le prix du grutage étant relatif au poids du bateau, le poids constaté par la société de grutage fait foi.

Un délai de préavis d'annulation de 10 jours avant la date de grutage est demandé en cas d'annulation du fait du propriétaire.

Les tarifs fixés par nos partenaires sont :

(les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année)

### Mise à l'eau/mise à terre :

- bateaux < 2 T	:	92 €
- bateaux de 2 à 4 T	:	142 €
- bateaux de 4 à 6 T	:	220 €
- bateaux de 6 à 8 T	:	260 €
- bateaux de 10 à 12 T	:	444 €

Matage dématage : 55 €

Déplacement d'un bateau sur le terre-plein ou mise sur ber : moitié du prix correspondant à la mise à l'eau / mise à terre du bateau concerné.

***Seuls les bateaux possédants un ber de stockage seront mis à terre.***

Voici quelques consignes de sécurité, en plus de celles dont peut vous faire part le personnel du CNML opérant sur site :

- Personne ne doit stationner sous la charge ou autour des engins de grutage ;
- personne ne doit rester dans / sur le bateau pendant la manutention ;
- port obligatoire des équipements de protection individuels ;
- pas de véhicule ou de personne non autorisée dans la zone de manutention (matérialisée par des cônes, panneaux, barrières et du ruban de chantier rouge et blanc).

Les grutages sont des opérations délicates qui nécessitent toute l'attention du personnel y participant. Merci à vous de faire preuve de vigilance et de faire en sorte que votre bateau et le matériel nécessaire soient prêts au moment du grutage (bateau en état de naviguer, bouts et défenses à poste, moteur en état de fonctionnement...).

**Compte tenu des normes de sécurité en vigueur, les manutentions seront effectuées obligatoirement par la ou les société(s) retenues par le CNML et encadrées par du personnel du CNML. Les manutentions effectuées hors heures ouvrables et sans la présence du personnel du CNML sont dorénavant interdites (décision du conseil d'administration du 16 mai 2008).**



## **UTILISATION DES VOILIERS « J80 » du CNML**

*Les J80 sont prioritairement destinés aux activités de voile militaire.*

*La navigation est limitée à la catégorie côtière avec un équipage de **5 personnes maximum**.*

### **1) LA VOILE MILITAIRE**

#### **Conditions :**

L'activité voile militaire est réservée aux militaires en activité dans les créneaux définis par le bureau sports de la BFMC (heures ouvrables en semaine). (tél. : 02 97 12 41 41)

Merci de remplir le cahier de suivi des séances militaires de voile (un cahier par bateau, local moniteur pointe de l'Espérance). La pratique en heures non ouvrables est possible sous couvert d'un ordre de circonstance du commandant de l'unité à laquelle appartient l'équipage.

La pratique de la voile militaire (en HO et HNO avec ordre de circonstance) est effectuée à titre gracieux.

#### **Réservations :**

Les demandes sont à faire auprès des bureaux sports des unités qui les retransmettent par fax ou courriel au club nautique site de l'Espérance ainsi qu'au bureau sports de la BFMC.

A chaque réservation, les demandeurs doivent préciser s'ils souhaitent le concours d'un moniteur ou s'ils sont en mesure de prendre un J80 seuls, si participation d'un chef de bord reconnu par le CNML, dont le nom et le numéro de téléphone sont mentionnés sur la réservation ainsi que le nombre d'équipiers et leurs noms.

### **2) PARTICIPATION AUX REGATES**

Si un équipage souhaite participer à une régates sur J80, son skipper doit adresser une demande écrite ou un mail au directeur du club. Cette demande doit faire apparaître la composition et la qualité de l'équipage ainsi que les dates précises des régates envisagées.

### **3) QUALIFICATION NAUTIQUE**

Le postulant à une qualification doit exprimer sa demande par lettre de forme libre dans laquelle il expose son expérience et éventuellement ses références en matière de pratique de la voile. Une vérification des compétences du candidat sera effectuée par les moniteurs de voile ou les membres habilités des commissions croisière et régates.

Qualifications voile :

- A : voile légère
- B : voile côtière
- C : patron croisière
- D : mention régates